



**Neuville
en Ferrain**

Département du Nord - Arrondissement de Lille – Métropole Européenne
de Lille

VILLE DE NEUVILLE EN FERRAIN

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du vendredi 11 juin 2021

Nombre de conseillers en exercice : 33

Date de la convocation à la réunion : jeudi 3 juin 2021

Secrétaire de séance : Madame Camille VYNCKIER-LOBROS

L'An deux mil vingt et un, le onze juin à 19h00, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame le Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite au moins trois jours à l'avance, laquelle a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

Présents : (29) Madame le Maire, Monsieur Alain RIME, Madame Marie-Stéphanie VERVAEKE, Monsieur Philippe VYNCKIER-LOBROS, Madame Marylène HEYE, Monsieur Thierry VANELSLANDE, Madame Sylvie DELPLANQUE, Monsieur Jimmy COUPÉ, Madame Maria Pilar DESRUMEAUX, Monsieur Laurent DEGRYSE, Monsieur Marc DUFOUR, Madame Apolline ARQUIER, Monsieur Éric DOCQUIER, Madame Isabelle VERBEKE, Madame Lilliane DENYS, Monsieur Gérard REMACLE, Madame Claudine HEYMAN, Monsieur Denis FONTAINE, Monsieur Luc LECRU, Monsieur Philippe SIX, Madame Emmanuelle VANDOORNE, Madame Sophie CANTON, Madame Sophie BELE, Madame Aurélie LAPERE, Madame Anne VÉRISSIMO, Monsieur Antoine MEESCHAERT, Monsieur Julien DEWAELE, Monsieur Robin DELPLANQUE, Mme Camille VYNCKIER-LOBROS.

Excusé(s) ou Absent(s) : (4) Monsieur Jérôme LEMAY (pouvoir donné à M. Jimmy COUPE), Madame Coralie PERIER (pouvoir donné à Mme le Maire), Madame Sandra VANELSLANDE (pouvoir donné à Mme Camille VYNCKIER-LOBROS), Monsieur Clément VERRAEST (pouvoir donné à M. Alain RIME).

**7 - CONVENTION ENTRE LA COMMUNE DE NEUVILLE-EN-FERRAIN ET NOTRE LOGIS
3F VISANT A ASSURER LA SURVEILLANCE DE BŒUFS EN ECOPATURAGE SUR UNE
RESERVE FONCIERE SISE 216 RUE DE TOURCOING.**

Rapport de Mme Aurélie LAPERE, conseillère municipale chargée des parcs et jardins, de
l'embellissement de la ville et du développement durable.

Vu en commission générale le lundi 31 mai 2021.

- Considérant la démarche engagée par la société Notre Logis 3F en matière de politique de responsabilité sociale d'entreprise et de préservation de la biodiversité qui la conduit à faire entretenir certaines de ses réserves foncières en attente de projets de construction par le biais de l'éco-pâturage, plutôt que par des interventions de fauchage mécanique.

- Considérant l'intérêt environnemental évident de l'éco-pâturage ou éco-pastoralisme, qui constitue une solution alternative à faible impact environnemental pour l'entretien et la gestion écologique des terrains par des animaux herbivores. Le mode d'alimentation de ces animaux pâturant sur de l'herbe permettant d'assurer ainsi la préservation de l'environnement et d'éviter ainsi la tonte d'espaces verts étendus.

- Considérant l'implantation de bœufs de race rouge flamande sur la réserve foncière appartenant à 3F Notre Logis située au niveau du 216 rue de Tourcoing à Neuville-en-Ferrain, dans l'attente de la finalisation d'un programme de création de logements et de sa mise en chantier.

- Considérant la demande de la société Notre Logis 3 F adressée à la commune en vue d'assurer gracieusement la surveillance et l'entretien du site en veillant, à raison d'une fois par semaine, à remplir l'abreuvoir des bœufs, à recharger la batterie qui alimente la clôture électrique et à assurer un contrôle visuel des animaux notamment pour alerter en cas de problème.
- Considérant la proximité du site susvisé avec des espaces et équipements publics, lieux d'interventions régulières d'équipes municipales, permettant à des agents communaux d'assurer facilement et rapidement des passages réguliers et la surveillance requise des bœufs en pâture.

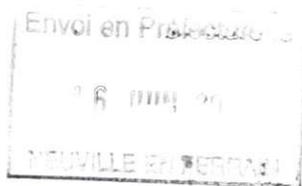
Il est dès lors proposé au conseil municipal :

- d'émettre un avis favorable à la proposition de Notre Logis 3 F.
- d'autoriser Madame le Maire à signer la convention de partenariat annexée ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

➤ **Où l'exposé de Madame Aurélie LAPERE, le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.**

ADOPTE

Pour extrait conforme au Registre des Délibérations



Marie TONNERRE-DESMET

Maire de Neuville-en-Ferrain
Conseillère Départementale du Nord
Conseillère de la Métropole Européenne
de Lille

Convention pour la surveillance des bœufs en écopâturage sur une réserve foncière 3F Notre Logis sur la commune de Neuville-en-Ferrain

Entre

La mairie de la commune de Neuville-en-Ferrain, représentée par madame le maire Marie TONNERRE-DESMET

Et

Le bailleur social 3F Notre Logis, située au 221 rue de la Lys à HALLUIN 59250 et représentée par son Directeur Général, Monsieur Arnaud DELANNAY

Il a été convenu ce qui suit :

Préambule

Dans le cadre de la politique RSE et de préservation de la biodiversité du 3F Notre Logis, un partenariat a été développé avec ENRx (Espaces naturels régionaux) et en particulier le Centre Régional de Ressources Génétiques (CRRG) afin d'entretenir respectueusement les réserves foncières du bailleur, par l'éco-pâturage. En effet, les réserves foncières de 3F Notre Logis habituellement fauchées par un prestataire 2 fois par an, sont désormais entretenues par le pâturage de bœufs de la race rouge flamande, race locale et rustique. Les éleveurs qui s'engagent dans cette filière sont donc soutenus par la possibilité de disposer de zone de pâturage que 3F Notre Logis met à disposition, par le biais du CRRG avec qui a été passée une convention.

3F Notre Logis dispose d'une expérience de 4 ans d'éco-pâturage sur un terrain derrière les locaux de l'entreprise à Halluin, rue Marc Sangnier. Ce sont les collaborateurs qui assurent la surveillance des bœufs du fait la proximité directe avec le site.

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention permet de formaliser les engagements respectifs entre la ville de Neuville-en Ferrain et 3F Notre Logis dans le but d'assurer la pérennité du projet d'éco-pâturage de rouges flamandes sur la réserve foncière appartenant à 3F Notre Logis et située au niveau du 216 rue de Tourcoing à Neuville-en-Ferrain. Les engagements qui suivent sont valables le temps que le terrain soit mis en chantier et lors de la présence des animaux sur le site, soit 4 à 5 mois par an.

La municipalité de Neuville-en-Ferrain, engagée dans le développement durable sur sa commune, a accepté d'accompagner 3F Notre Logis dans son projet d'éco-pâturage le terrain à Neuville-en-Ferrain.

En effet, 2 à 3 rouges flamandes seront mises en pâture sur le terrain de 3F Notre Logis, situé au 216 rue de Tourcoing à Neuville-en-Ferrain dans le cadre du partenariat noué avec le CRRG afin d'entretenir le terrain de manière vertueuse.

Article 2 : Engagements de 3F Notre Logis

3F Notre Logis s'engage à entretenir le terrain situé au niveau du 216 rue de Tourcoing de manière durable, autant que les conditions techniques, humaines et économiques le permettent.

3F Notre Logis s'engage à installer et à entretenir les clôtures ursus doublé d'une clôture électrifiée sur la périphérie du terrain afin d'y faire pâturer les bœufs en toute sécurité et dans les meilleures conditions possibles. Ces aménagements ont été réalisés après validation auprès de l'éleveur propriétaire des animaux.

3F Notre Logis s'engage à assurer une communication auprès des riverains du site par les sensibiliser au projet d'écopâturage et présenter les vertueuses écologiques et environnementales qu'il présente, et à exposer l'engagement et le soutien de la ville dans ce projet.

Article 3 : Engagement de la ville de Neuville-en-Ferrain

La ville de Neuville-en-Ferrain s'engage à accompagner 3F Notre Logis dans son projet d'éco-pâturage en assurant la surveillance et l'entretien du site, gracieusement, soit :

- Remplir l'abreuvoir des bœufs 1 fois par semaine ;
- Recharger la batterie qui alimente la clôture électrique et remplacer la batterie 1 fois par semaine ;
- Assurer un contrôle visuel des animaux au moins 1 fois par semaine ;
- Contacter l'éleveur et propriétaire des bœufs en cas de problème (problème de clôture, comportement inhabituel des bœufs, boiterie, manque de fourrage, etc.).

La ville de Neuville-en-Ferrain n'est pas responsable des animaux, seul le propriétaire est responsable en cas d'accident causé par les bêtes par exemple.

La ville de Neuville-en-Ferrain s'engage à désigner une personne responsable du suivi des bœufs et une personne qui pourra la remplacer en cas de congé ou d'absence.

La ville de Neuville-en-Ferrain s'engage à contacter l'éleveur afin de faire retirer les animaux du site en cas d'incapacité à assurer la bonne surveillance des bœufs en cas de problème divers, confinement, etc., afin que l'éleveur puisse prendre les dispositions nécessaires au retrait des animaux.

Article 4 : Durée de la convention et résiliation

La présente convention est valable le temps de la disponibilité du terrain à l'éco-pâturage, jusqu'au démarrage du chantier par 3F Notre Logis.

Par ailleurs, le cas échéant, il est possible à tout moment d'ajuster les modalités de fonctionnement de cette convention dans le but de pérenniser le projet et de préserver les deux parties.

En cas de non satisfaction de la part d'une des deux parties, la convention pourra ne pas être interrompue, dans un délai raisonnable qui permettra à l'éleveur de récupérer ces animaux dans de bonnes conditions

Fait à le

Madame Marie TONNERRE-DESMET
Maire

Monsieur Arnaud DELANNAY,
Directeur général

Pour la Ville de Neuville-en-Ferrain

Pour la société 3F Notre Logis,